

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le dix du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. MELLUL, Maire.

PRESENTS : Mme RAISIN, Mme GLOAGUEN, M. DUFOUR, Mme ROY, M. SITBON, Maires-adjoints, Mme PASTURE, Mme VAN DER LEE, Mme GESTIN, M. CHANZY, Mme ROUSSIN, Mme DAVID, Mme CARTIER-BOISTARD, M. PARENT, Mme GILLETTE, M. TECHER, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSES

M. RAUX, procuration à M. MELLUL, Mme HANKAR, procuration à Mme PASTURE, M. HENRIET, procuration à M. CHANZY, M. HENNEQUIN, procuration à M. DUFOUR, M. LEPLAT, procuration à Mme CARTIER-BOISTARD.

ABSENT :

M. GIROD,

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Aline VAN DER LEE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52/2014 - CREATIONS DE COMMISSIONS COMMUNALES

En application de l'article L.2121-22 du Code des collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'examiner les questions soumises au Conseil. Il est proposé de créer les 5 commissions permanentes suivantes :

INTITULE	NOMBRES DE MEMBRES
Commission des finances	9
Commission des fêtes, de la culture et des loisirs	12
Commission de la voirie, du cadre de vie et de l'urbanisme	10
Commission d'information et relations publiques	10
Commission de la Jeunesse et des sports	12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE par 17 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS »

La création des commissions communales citées ci-dessus.

DELIBERATION N° 53/2014 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission, il doit être procédé à l'élection des membres siégeant à chaque commission.

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur MELLUL, Maire, décide à l'unanimité de voter à main levée pour chaque commission.

COMMISSION DES FINANCES : (9 membres)

Sont élus membres de la commission des finances : M. Bernard RAUX, Mme Geneviève RAISIN, Mme Dominique GLOAGUEN, M. Fabrice DUFOUR, Mme Marie-France ROUSSIN, M. Jean-Pierre LARIDAN, M. Christophe HENRIET, Mme Aline VAN DER LEE, Mme Laurence CARTIER-BOISTARD.

COMMISSION DES FETES, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (12 membres)

Sont élus membres de la Commission des fêtes, de la culture et des loisirs : M. Bernard RAUX, M. Fabrice DUFOUR, Mme Catherine ROY, M. Franck SITBON, Mme Marie-France ROUSSIN, Mme Edith PASTURE, Mme Simone HANKAR, M. Gérard GIROD, M. Christophe HENRIET, M. Alexis HENNEQUIN, Mme Aline VAN DER LEE, Mme Laurence CARTIER-BOISTARD.

COMMISSION DE LA VOIRIE, DU CADRE DE VIE, ET DE L'URBANISME (10 membres)

Sont élus membres de la Commission de la voirie, du cadre de vie et de l'urbanisme : M. Bernard RAUX, Mme Catherine ROY, M. Franck SITBON, M. Jean-Pierre LARIDAN, Mme Edith PASTURE, M. Gérard GIROD, M. Philippe CHANZY, M. Christophe HENRIET, Mme Fabienne GESTIN, M. Thierry PARENT.

COMMISSION D'INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES (10 Membres)

Sont élus membres de la commission d'information et relations publiques : M. Bernard RAUX, Mme Geneviève RAISIN, Mme Dominique GLOAGUEN, M. Fabrice DUFOUR, Mme Catherine ROY, M. Franck SITBON, M. Jean-Pierre LARIDAN, M. Philippe CHANZY, M. Christophe HENRIET, Mme Fabienne GESTIN.

COMMISSION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (12 Membres)

Sont élus membres de la commission de la jeunesse et des sports : M. Bernard RAUX, M. Fabrice DUFOUR, Mme Catherine ROY, Mme Marie-France ROUSSIN, M. Jean-Pierre LARIDAN, Mme Edith PASTURE, M. Philippe CHANZY, M. Christophe HENRIET, M. Alexis HENNEQUIN, Mme Aline VAN DER LEE, Mme Fabienne GESTIN, M. Thierry PARENT.

DELIBERATION N° 54/2014 - TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS

Compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, il convient de délibérer sur les tarifs appliqués à compter de la rentrée de septembre, sur les prestations du centre de loisirs du mercredi après-midi.

Les parents auront le choix entre laisser leurs enfants manger à la cantine ou bien les déposer après le repas au centre de loisirs. Il est donc proposé deux tarifs par tranche d'imposition, le premier avec repas au restaurant scolaire, le second, uniquement le centre de loisirs du mercredi après-midi.

Les tarifs proposés :

TARIF MERCREDI APRES MIDI	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
HABITANTS DE MONTSOULT			
Sans repas	3.45	4.05	4.71
Avec repas	7.07	7.69	8.33
Habitants Baillels et Maffliers			
Sans repas	7.77	8.95	10.30
Avec repas	13.02	14.20	15.55
Autres communes			
sans repas	17.53	19.78	22.30
Avec repas	22.78	25.03	27.55

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **FIXE** par 17 voix « Pour » et 5 « Abstentions »

Les tarifs décrits ci-dessus, à compter de la rentrée 2014.

DELIBERATION N° 55/2014 - PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX TAP

La commune prend en charge les frais des TAP (temps d'activité péri-éducatifs) pour les enfants dont les parents demeurent à Montsoul.

En revanche, la commune de Montsoul ne veut pas participer au financement des TAP pour les enfants des communes extérieures qui fréquentent ses établissements scolaires. Il est donc proposé de facturer à ces communes la somme de 10 € par enfant pour les demi-journées de TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **AUTORISE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Maire à Facturer aux communes extérieures la somme de 10 € par enfant pour les demi-journées de TAP.

DELIBERATION N° 56/2014 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES INSCRIPTIONS DES JEUNES DE MONTSOULT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est proposé de reconduire, comme les autres années, la participation de la commune à 10 € pour tous les jeunes jusqu'à 13 ans qui se sont inscrits aux associations sportives et culturelles de la commune en septembre 2013,

Il est également proposé de voter la même participation pour les inscriptions qui auront lieu en septembre 2014.

Le versement se fera sur présentation d'une liste établie par chaque président d'association et les crédits ont été prévus au budget 2014 sur l'article 6574 « provisions pour subvention ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE A L'UNANIMITE le Versement de 10 € pour les jeunes jusqu'à 13 ans qui sont inscrits aux associations sportives et culturelles de la commune en septembre 2013.

AUTORISE PAR 17 VOIX «pour » et 5 « Abstentions » le versement de 10 € pour les jeunes jusqu'à 13 ans qui sont inscrits aux associations sportives et culturelles de la commune pour la rentrée 2014/2015

DELIBERATION N° 57/2014 - AVENANT POUR PROLONGER LE MARCHÉ DE NETTOYAGE SFN

Le marché SFN prendra fin le 27 juin prochain, compte tenu de la date du renouvellement du Conseil Municipal, il n'a matériellement pas été possible de lancer la procédure d'appel d'offres en vue d'un nouveau marché de prestations de nettoyage des locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer un avenant au marché SFN, afin de le prolonger de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE A L'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la prolongation de 6 mois du marché SFN.

DELIBERATION N°58/2014 - AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE « NETTOYAGE DES LOCAUX »

Afin de procéder à un appel d'offres pour les prestations de service « nettoyage des locaux », Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à l'instruction du dossier, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**

AUTORISE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'instruction du dossier d'appel d'offres pour les prestations de service « nettoyage des locaux ».

DELIBERATION N° 59/2014 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2014

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 44/2014 l'autorisant à demander une subvention au titre de la DETR,

La délibération doit préciser la nature et coût du projet.

Monsieur le Maire propose de présenter les deux projets suivants :

1. REHABILITATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS

L'éclairage scénique et l'éclairage de la salle polyvalente, trop anciens et devenus obsolètes doivent être changés. Une installation plus moderne permettra par ailleurs une économie d'électricité.

Le parquet de la scène devenu dangereux doit également être changé.

Coût estimatif de l'opération : 38 371.81 € HT, soit 46 046.17 TTC comprenant :

- Parquet de la scène :	31 915.70 € HT	38 298.84 € TTC
- Eclairage scène :	2 854.59 € HT	3 425.51 € TTC
- Eclairage salle :	3 601.52 € HT	4 321.35 € TTC

Financement :

- subvention DETR : 40 %	15 348.72 €
- financement commun e 60 % + TVA	30 697.45 €

2. EQUIPEMENTS DE SECURITES ET MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES GROUPES SCOLAIRES

Des systèmes d'alarme doivent être installés dans les groupes scolaires afin de se conformer au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Il s'agit également d'acquérir du matériel informatique permettant la vidéo projection pour chaque école.

Coût estimatif de l'opération : 10 317.15 € HT soit 12 380.58 € TTC, comprenant :

- PPMS écoles Daudet et Ferry	5 532.00 € HT	6 638.40 € TTC
- Equipement informatique (vidéoprojecteur)	4 785.15 € HT	5 742.18 € TTC

Financement :

- Subvention DETR 40 %	4 126.86 €
- financement commune 60 % + TVA	8 253.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les projets décrits ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants aux projets,

SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2014.

Vers 21 H 50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE MAIRE

Elie MELLUL